

★ OBJECTIFS

- Connaître les spécificités fiscales qui s'appliquent aux hôtels et résidences-services
- Savoir quel régime juridique s'applique aux travaux effectués dans les hôtels ou résidences-services
- Savoir comment déterminer la valeur locative des hôtels, résidences-services et résidences de tourisme

i INFORMATIONS

- **Public :** Professionnels de l'Immobilier ou du crédit
- **Prérequis :** Aucun
- **Durée :** 1'45'18

🏠 FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétences First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

🧠 MOYENS

Pédagogiques :

- Supports de cours théoriques
- Études de cas
- Questions/Réponses

Matériels :

- Ordinateurs / Tablettes / Smartphones
- Paperboard

Méthodes d'évaluation :

- Quiz composés de QCM

📞 CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

E-mail :

contact@immoforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

🕒 HORAIRES

Libres en E-learning

Hôtels et résidences

- Test de positionnement **5'00**
- Les baux des hôtels ou des résidences-services **01'53**
- Quelles sont les règles générales applicables aux hôtels et résidences de tourisme ? **09'05**
- Quelles sont les règles générales applicables aux résidences-services ? **05'25**
- Quelle est la fiscalité applicable à ces hôtels et résidences ? **04'59**
- Dans quels cas le statut des baux commerciaux s'applique-t-il à ces hôtels et résidences-services ? **04'57**
- Quelle est la durée des baux des hôtels et résidences-services ? **04'43**
- Quel est le régime juridique des travaux effectués dans les hôtels ou résidences-services ? - Partie 1 **04'52**
- Quel est le régime juridique des travaux effectués dans les hôtels ou résidences-services ? - Partie 2 **05'51**
- Quel est le régime applicable au loyer du bail renouvelé des hôtels et résidences-services ? **06'07**
- Comment est déterminée la valeur locative des hôtels et résidences-services ? - Partie 1 **07'29**
- Comment est déterminée la valeur locative des hôtels et résidences-services ? - Partie 2 **03'38**
- Comment est déterminée la valeur locative des résidences de tourisme ? **06'19**
- Quiz intermédiaire **30'00**
- Test de satisfaction **5'00**

Total : 1'45'18

★ OBJECTIFS

- Connaître les spécificités fiscales qui s'appliquent aux hôtels et résidences-services
- Savoir quel régime juridique s'applique aux travaux effectués dans les hôtels ou résidences-services
- Savoir comment déterminer la valeur locative des hôtels, résidences-services et résidences de tourisme

i INFORMATIONS

- **Public :** Professionnels de l'Immobilier ou du crédit
- **Prérequis :** Aucun
- **Durée :** 1'45'18

🏠 FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Competences First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

🧑 MOYENS

Pédagogiques :

- Supports de cours théoriques
- Études de cas
- Questions/Réponses

Matériels :

- Ordinateurs / Tablettes / Smartphones
- Paperboard

Méthodes d'évaluation :

- Quiz composés de QCM

📞 CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

E-mail :

contact@immoforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

🕒 HORAIRES

Libres en E-learning

L'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique est assuré avec un formateur qui forme l'apprenant dans un parcours individuel, précisément adapté au besoin de l'apprenant dans le but d'obtenir la certification visée.

En dehors des heures de formations prévues, l'organisme prévoit un accompagnement pour s'assurer de la satisfaction de l'apprenant, de la conformité administrative de son dossier ainsi qu'un temps particulier pour la préparation à la certification.

L'accompagnement technique

En début de parcours, un accès e-learning est envoyé à l'apprenant. Son utilisation est facultative mais permet à l'apprenant d'assoir ses compétences théoriques. Les heures de connexion ne sont jamais décomptées des heures de formation prévues.

L'apprenant a un accès à une plateforme développée en interne par Competences First pour gérer les documents pédagogiques (Attestations, émargement, etc..).